

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS Saison 2025 - 2026 Procès-verbal n°08 du 06/12/2025



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Jacky MASSON

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Excusé	
Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé	
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Présent	
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Excusé	
Xavier AUBERT	Présent	Christophe PEAN	Présent	
Dominique DROUIN	Présent			

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. VALIDATION DES PV ANTERIEURS

La commission valide le PV N° 7 de la CDOC seniors du 06/11/2025.

2. PV CONTENTIEUX ET REGLEMENTS

Transmission des procès-verbaux de la Commission Contentieux et Règlements

- PV n°12 du 21.11.2025
- PV n°14 du 04.12.2025

La Commission prend connaissance de ces PV et en prend acte.

3. COMPETITIONS

1) Homologation des résultats

La Commission homologue les résultats des rencontres Seniors Masculins qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité, et sous réserve des procédures en cours jusqu'au 30/11/2025 inclus.

2) Validation des forfaits

Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)

Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Division 3 Seniors M / 1	A	517851	Parennes As 1	FM 53988212	50464.1 30/11/2025
Division 4 Seniors M / 1	D	501898	Ent. Chateau Dissay 3	FM 53989370	50988.1 16/11/2025
		522432	St Ouen St Biez Us 2	FM 53989377	50995.1 30/11/2025
Division 4 Seniors M / 1	F	561163	Dollon Thorigne Fc 2	FM 53989681	51117.1 09/11/2025
Division 4 Seniors M / 1	G	548759	Le Mans Union Sud 3	FM 53989888	51192.1 30/11/2025
Division 4 Seniors M / 1	H	511629	Spay Usn 3	FM 54009252	51292.1 16/11/2025
		518740	Ruaudin As 3	FM 53990014	51251.1 16/11/2025

4. MODIFICATION DE CALENDRIER

a) Demande de GSIS Courgains : D4A : St Paterne As 1 - Courgains Gsis 2 du 30/11/2025 è demande report au 15/02/2026

La commission prend connaissance du mail du club du R.C. La Flèche et décide de donner son accord pour le report de ce match et le fixe au 21/12/2025.

b) Demande du club de La Flèche Rc de reporter les deux matchs suivants suite à la participation de leur équipe féminine aux 32^e de finale de la Coupe de France féminine.

D1B : St Jean D'Asse As 1 - La Fleche Rc 2 du 14/12/2025

La commission décide de donner son accord pour le report de ce match à une date ultérieure.

D3E : Précigné Us 2 - La Flèche Rc 3 du 14/12/2025

La commission décide de donner son accord pour le report de ce match et le fixe au 21/12/2025.

5. ETUDE DES DOSSIERS

a) Match n°53988347 - Champfleur Es 1 - St Jean d'Assé As 1 - Division 3 Poule du 30/11/2025

Objet : match arrêté à la 85^{ème} minute

La commission reste en attente des décisions de la Commission de Discipline.

b) Match n°53989889 - Ste Jamme Sp 2 - Le Mans Asptt 3 - Division 4 Poule G du 30/11/2025

Objet : Match arrêté à la 72^{ème} minute

La commission reste en attente des décisions de la Commission de Discipline.

6. MISE A JOUR DES CALENDRIERS

Match		Ancienne date	Nouvelle date
Division 2 Seniors M / 1	Poule A	3	
53987542 50173.1 501978 Beaumont Sa 2	- 524226 Rouillon Eg 2	16/11/2025 15H	11/01/2026 RP
53987548 50179.1 581673 Alpes Mancelles Us 1	- 502407 Neuville S/Sarthe As 1	30/11/2025 15H	18/01/2026 RP
Division 2 Seniors M / 1	Poule B	6	
53987676 50241.1 500351 La Ferte Bernard Vs 2	- 501980 Mamers Sa 2	30/11/2025 15H	21/12/2025 RP
Division 3 Seniors M / 1	Poule A	11	
53988216 50468.1 501978 Beaumont Sa 3	- 538497 Trangé Sc Tcd 2	30/11/2025 13H	21/12/2025 RP
Division 3 Seniors M / 1	Poule B	10	
54073574 52012.1 509049 Ballon Sc 1	- 502154 La Chap St Remy Us 2	30/11/2025 15H	21/12/2025 RP
Division 4 Seniors M / 1	Poule B	13	
53989074 50856.1 519703 Coulans La Quinte Us 3	- 525932 Moulins Le Carbonnel 2	16/11/2025 13H	21/12/2025 RP
53989079 50861.1 525931 Tennie Us 2	- 581673 Alpes Mancelles Us 3	30/11/2025 15H	21/12/2025 RP
53989080 50862.1 525932 Moulins Le Carbonnel 2	- 524231 Gesnes Le Godelin 1	30/11/2025 13H	18/01/2026 RP
53989081 50863.1 527501 Fye As 2	- 519703 Coulans La Quinte Us 3	30/11/2025 13H	18/01/2026 RP
Division 4 Seniors M / 1	Poule C	15	
53989241 50926.1 522430 Montmirail Melleray 2	- 500351 La Ferte Bernard Vs 3	30/11/2025 13H	21/12/2025 RP
53989242 50927.1 537637 Cormes Co 2	- 521402 Sillé Le Philippe Cs 2	30/11/2025 13H	21/12/2025 RP
Division 4 Seniors M / 1	Poule E	14	
53989558 51062.1 511258 Noyen S/ Sarthe Ss 3	- 520647 Chantenay Villedieu 2	30/11/2025 13H	21/12/2025 RP
Division 4 Seniors M / 1	Poule G	19	
53989887 51191.1 502270 Loue Ca 2	- 527721 Louplande Fc 1	30/11/2025 13H	21/12/2025 RP
Coupe Du District Gilles Sepchat - Intersport / Unique	Poule Unique	104	
55169089 56363.1 564654 Arconay Fc 1	- 509146 Parigné L'Eveque Js 1	23/11/2025 15H	21/12/2025 RS
55169096 56370.1 502081 Conlie Domfront Us 1	- 502231 Lombron Sports 1	23/11/2025 15H	21/12/2025 RS
55169097 56371.1 581673 Alpes Mancelles Us 1	- 522048 Le Mans Sablons Gaz. 1	23/11/2025 15H	21/12/2025 RS
55169098 56372.1 501978 Beaumont Sa 2	- 502547 St Jean D'Asse As 1	23/11/2025 15H	21/12/2025 RS

- a) Sous réserve des matchs non joués le 07/12/2025 cette mise à jour pourra être remise en cause.**
- b) Les matchs du 6^e tour de la coupe de la Sarthe Le Buisson se disputeront le Dimanche 15/02/2026.
- c) Les matchs du 5^e tour de la coupe du District Gilles Sepchat Intersport se disputeront le Dimanche 15/02/2026.

7. Etat des dysfonctionnements FMI

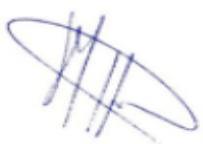
La commission prend connaissance du récapitulatif des dysfonctionnements FMI des compétitions seniors sur le mois de Novembre 2025.

Les sanctions notifiées sur le tableau ci-dessous ont été transmises par le comité de pilotage FMI et appliquées sur le PV N°3 du 03/12/2025 de cette même commission.

02/11/2025	Division 2 Seniors M / 1 / Poule D	Spay Usn 2	Parigne L'Evêque Js 1	FMI reçue le 04/11/2025 à 07h40	Arti 28-2	17,00 €	
02/11/2025	Division 4 Seniors M / 1 / Poule E	La Chap. D'Aligne 2	Solesmes Js 3	FMI reçue le 07/11/2025 à 08h59	Arti 28-2	17,00 €	
02/11/2025	Division 4 Seniors M / 1 / Poule H	Le Mans Sablons Gaz. 2	Noyen S/ Sarthe Ss 4	FMI reçue le 06/11/2025 à 11h34	Arti 28-2	17,00 €	
16/11/2025	Division 4 Seniors M / 1 / Poule E	La Chap. D'Aligne 2	Mezeray As 2	FDMP reçue le 19/11/2025 à 09h36	Arti 28-2	17,00 €	

Prochaine réunion : le Samedi 24/01/2026

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

